

VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

CONNAISSEZ VOS DROITS LÉGAUX

2019

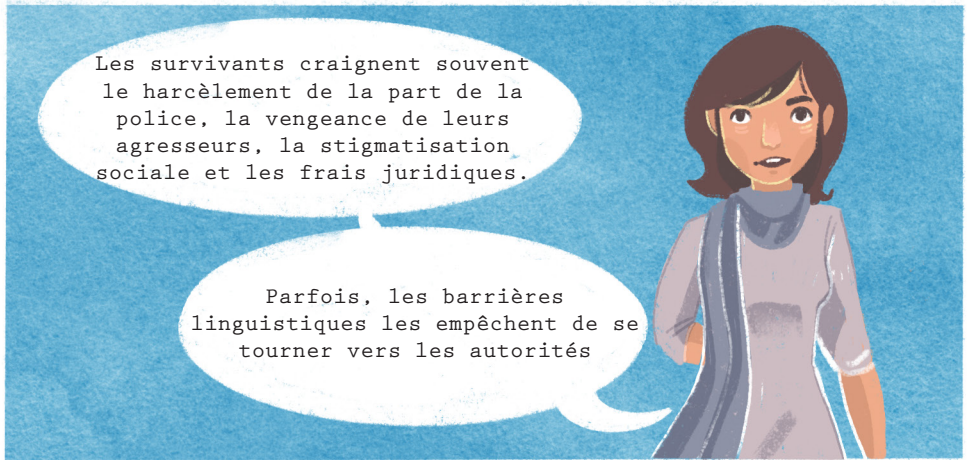


M . A . P

Migration & Asylum Project
An Initiative of The Ara Trust

INTRODUCTION

Les lois indiennes protègent les femmes et les enfants de toutes nationalités et ethnies victimes de violence sexuelle, d'exploitation ou de violence domestique en Inde. Cependant, beaucoup de ces cas ne sont pas signalés.



En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, l'incertitude quant à leur statut juridique et la peur de l'expulsion les empêchent de parler des abus dont ils sont victimes, alors qu'en réalité les lois indiennes ont pour objet de protéger toutes les femmes et les filles résidant sur son territoire.



La connaissance de vos droits légaux est le premier pas vers votre autonomisation.

Cette brochure vous expliquera vos droits et vous indiquera ce que vous pouvez faire si vous ou une personne de votre connaissance êtes confrontée à une forme d'abus.

Il répertorie également certaines des assistances téléphoniques et organisations que vous pouvez contacter si vous avez besoin d'aide.



Nous allons commencer par l'une des accusations la plus grave - Viol, et ce que c'est:

Sexe ou toute autre pénétration sexuelle par un organe sexuel, une autre partie du corps ou un objet étranger, sans le **consentement** de la victime



Mais qu'est-ce qui constitue un consentement?

Si vous avez moins de 18 ans, vous êtes trop jeune pour consentir, même si l'homme est votre mari.




Si vous avez accepté parce que vous craigniez que vous ou quelqu'un d'autre ne soyez tué ou blessé, vous n'avez pas consenti.



Si l'acte a été commis par votre mari, ce n'est pas un viol, mais c'est une violence domestique. Si vous vivez séparément et que votre mari commet ces actes sans votre consentement, il s'agit d'un viol.

Si vous étiez

- 1) trop intoxiqué et ne pouvait pas comprendre ce à quoi vous consentiez, ou
- 2) étiez incapables de communiquer consentement, ou
- 3) étiez faibles d'esprit, alors vous n'avez pas de consenti.



Où devrais-je aller si j'ai été violée?

Un hôpital (gouvernement ou privé) procédera à un examen médical gratuit et informera la police



La police va prendre votre déclaration, introduire un **premier rapport d'information (PRI)** et ensuite vous accompagner à l'hôpital pour un examen médical.



Une ONG ou un avocat vous aidera à vous rendre à un poste de police ou à un hôpital. Les coordonnées de certaines ONG susceptibles de vous aider figurent à la fin de cette brochure.




Essayez de ne pas vous baigner, changer de vêtements ou d'utiliser les toilettes jusqu'à la fin de l'examen médical afin de préserver les preuves.




Vous pouvez déposer une plainte à la police à n'importe quel poste de police. Après cela, vous devrez également informer le magistrat de votre cas.







Alors qu'est-ce qui se passe ensuite?




L'affaire ira devant les tribunaux et un procureur plaidera gratuitement contre l'homme.



Vous devrez peut-être témoigner, mais ce sera dans des chambres privées avec une juge femme.



S'il est reconnu coupable, l'homme peut être envoyé en prison ou même être condamné à la peine de mort.



Vous pouvez demander une compensation à travers votre avocat.

LES AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Outre le viol, les femmes sont confrontées à beaucoup d'autres types de violence sexuelle.

La violence sexuelle comprend:



Contact non désiré

- quand un homme touche une femme sans son consentement de manière à la mettre mal à l'aise.



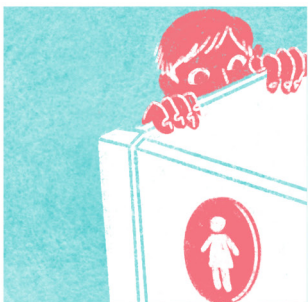
Avances sexuelles non désirées

- quand un homme tente de forcer une femme à avoir une relation sexuelle contre son gré.



Forcer une femme à regarder de la pornographie

- lorsqu'un homme montre à une femme des photos ou des vidéos sexuellement explicites sans son consentement.



Voyeurisme - quand un homme regarde ou prend des photos ou des vidéos d'une femme faisant des choses comme prendre un bain, changer de vêtements, ou utiliser les toilettes, ou distribue de telles vidéos sans son consentement.

Harcèlement - lorsqu'un homme suit à plusieurs reprises ou contacte une femme, que ce soit physiquement ou électroniquement, contre sa volonté.

Forcer une femme à se déshabiller en public - lorsqu'un homme force une femme à se déshabiller dans un lieu public ou devant d'autres personnes.



Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes confronté à l'une de ces formes d'abus, c'est ici que vous pouvez aller.

La police prendra votre déclaration, introduira un PRI et vous conduira ensuite à l'hôpital pour un traitement médical gratuit si nécessaire.



Une ONG ou un avocat vous aidera à vous rendre à un poste de police ou à un hôpital.



Vous pouvez déposer une plainte à la police en personne ou par écrit, et celle-ci sera enregistrée.

Après cela, vous devrez également informer le magistrat votre cas.



Semblable à un cas de viol, l'affaire ira devant les tribunaux et un procureur plaidera gratuitement contre l'homme.

Vous devrez peut-être témoigner,
mais selon l'infraction commise,
ceci peut être dans une chambre
privée avec une juge femme.



S'il est reconnu
coupable, l'homme sera
envoyé en prison.



LA VIOLENCE DOMESTIQUE



Violence physique

Passage à tabac, coups de pied, blessures, menaces de mort ou de violence, etc.



Abus sexuel

rapports sexuels forcés, vous obligeant à regarder de la pornographie, etc.

Violence verbale et émotionnelle


vous humiliant, vous insultant, vous blâmant de ne pas porter des enfants, etc.




Abus économique

refusant des nécessités domestiques à vous et à vos enfants, vendant vos objets de valeur sans votre consentement,


vous jetant avec vos enfants hors de la maison, vous interdisant de travailler, etc.




Vous pouvez faire face à la violence domestique de tout membre de votre famille avec qui vous vivez, comme votre mari, votre père, votre belle-mère ou votre frère.



Que dois-je faire si moi ou quelqu'un que je connais est victime de violence domestique?



En cas de blessure, contactez l'hôpital gouvernemental le plus proche pour obtenir une assistance médicale gratuite. Une telle assistance ne peut être refusée.



Appelez la Ligne d'assistance téléphonique pour femmes (1091), ou une ONG ou la police, et demandez l'agent de protection de votre région.

Les autorités vont enregistrer votre plainte, vous emmener à l'hôpital si nécessaire, et vous trouver un abri temporaire.



Mais j'ai peur de ce qui se passera si ma famille le découvre -

Les autorités peuvent vous aider à approcher le magistrat local et à obtenir secours et protection.



Cela peut être un ordre pour:



Empêcher l'agresseur de causer davantage du tort.



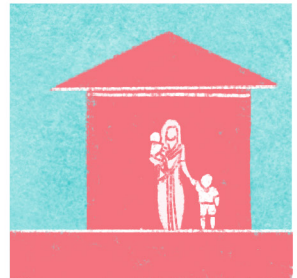
Les faire sortir de la maison.



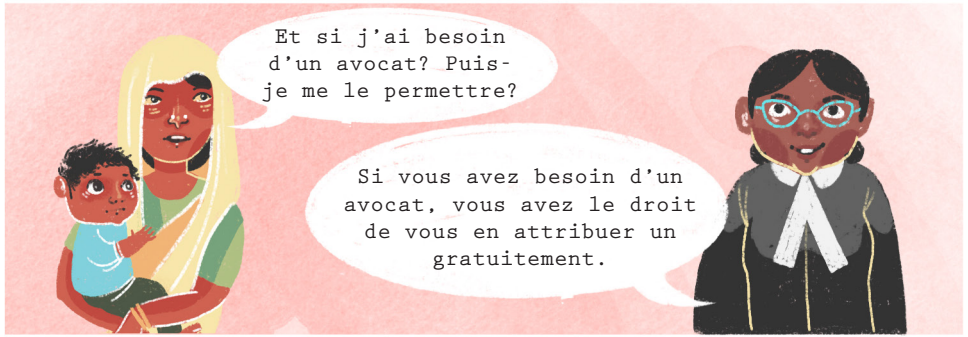
Vous permettre de rester dans la maison.



Assurer une compensation monétaire.

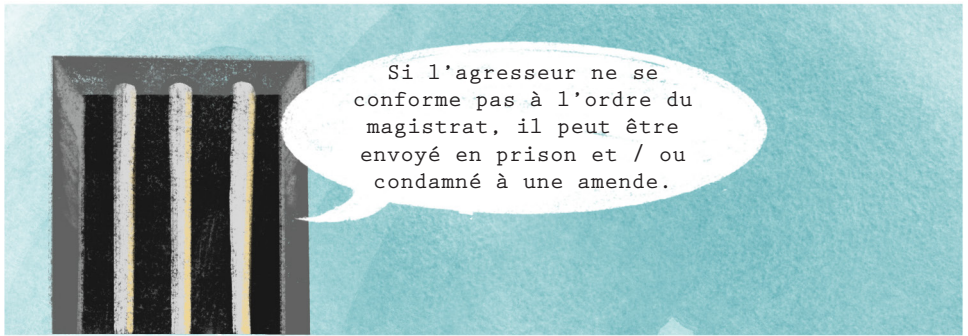


Conserver la garde de vos enfants.

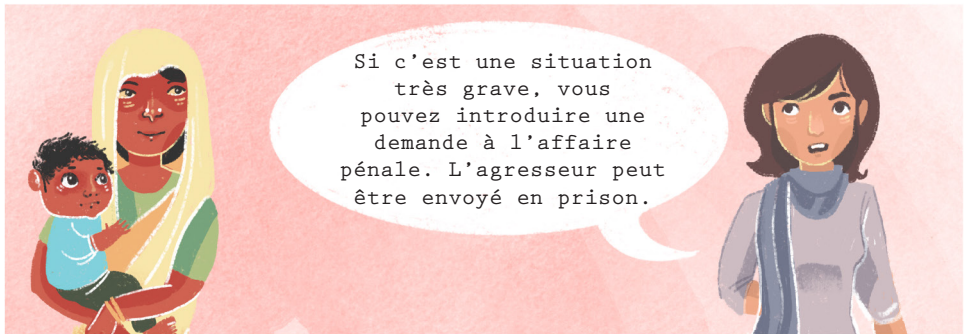


Et si j'ai besoin d'un avocat? Puis-je me le permettre?

Si vous avez besoin d'un avocat, vous avez le droit de vous en attribuer un gratuitement.



Si l'agresseur ne se conforme pas à l'ordre du magistrat, il peut être envoyé en prison et / ou condamné à une amende.



Si c'est une situation très grave, vous pouvez introduire une demande à l'affaire pénale. L'agresseur peut être envoyé en prison.

LE MARIAGE FORCÉ

Si une fille ou une femme est forcée de se marier contre sa volonté, il s'agit d'une forme de violence au sens de la loi sur la violence domestique. Si elle est kidnappée pour être forcée à se marier contre sa volonté, c'est un crime.



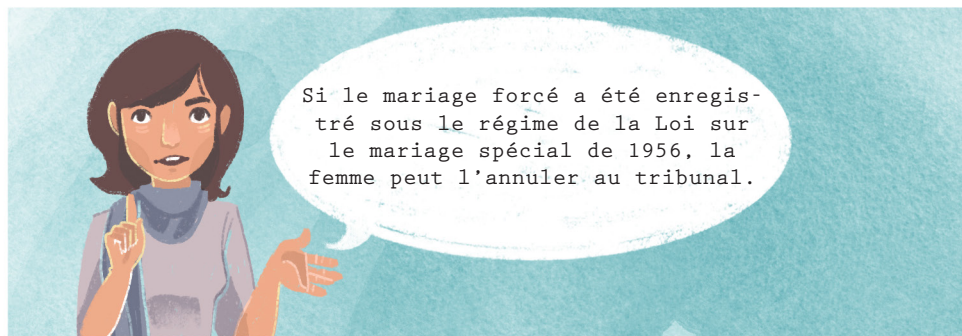
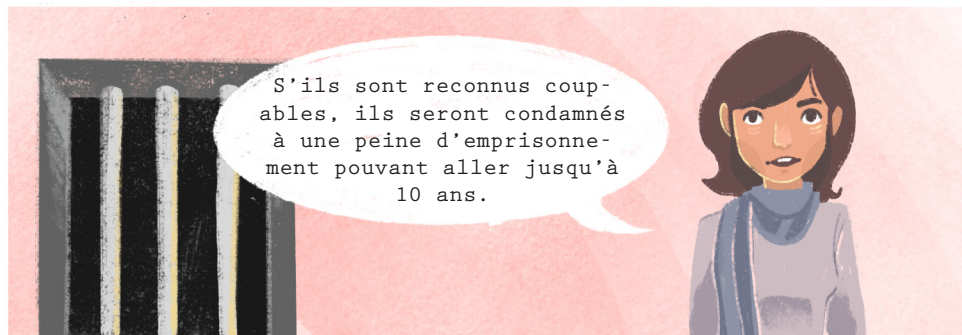
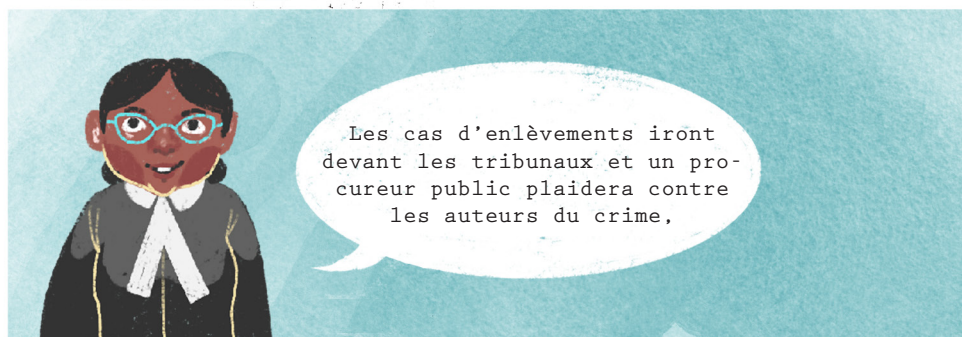
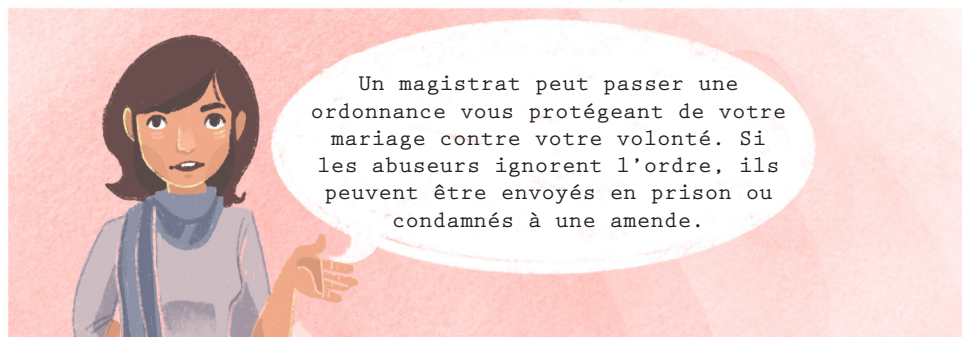
Que dois-je faire si je suis forcé de se marier?

Vous pouvez appeler:

- 1) la ligne d'assistance téléphonique pour femmes (1091), ou
- 2) une ONG, ou
- 3) la police, et demander l'agent de protection de votre région. Vous pouvez également vous adresser au magistrat local.



Si vous ou quelqu'un d'autre a été kidnappé pour être contraint de se marier, vous pouvez vous rendre au poste de police le plus proche pour introduire un PRI. Vous pouvez également contacter une ONG ou un avocat pour obtenir de l'aide.



L'HARCÈLEMENT SEXUEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail comprend un comportement inopportun (indésirable) tel que:

Le contact physique



Les demandes de faveurs sexuelles



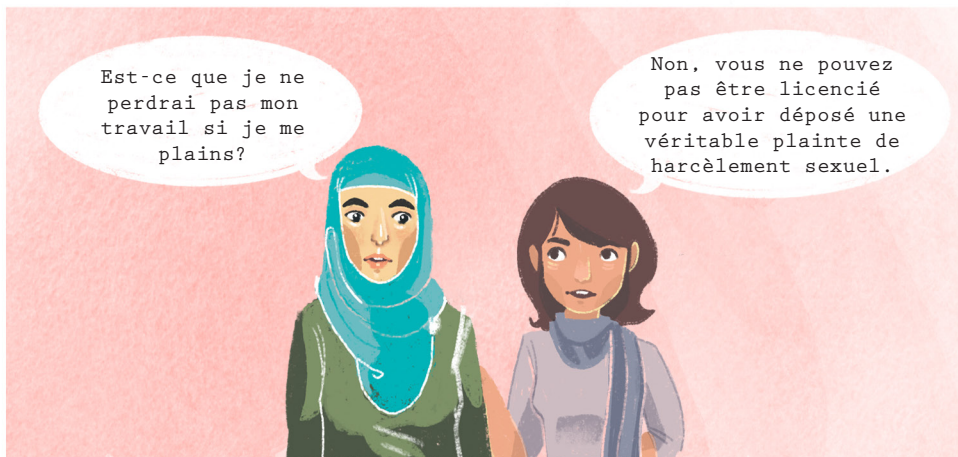
Les commentaires sexuels




Montrer ou envoyer de la pornographie




Il peut également s'agir d'une promesse ou d'une menace de traitement différencié dans l'emploi ou de la création d'un environnement de travail difficile.





Vous pouvez déposer une plainte écrite vous-même ou à travers une autre personne. L'introduire dans 3 mois et inclure les détails et les noms des témoins.



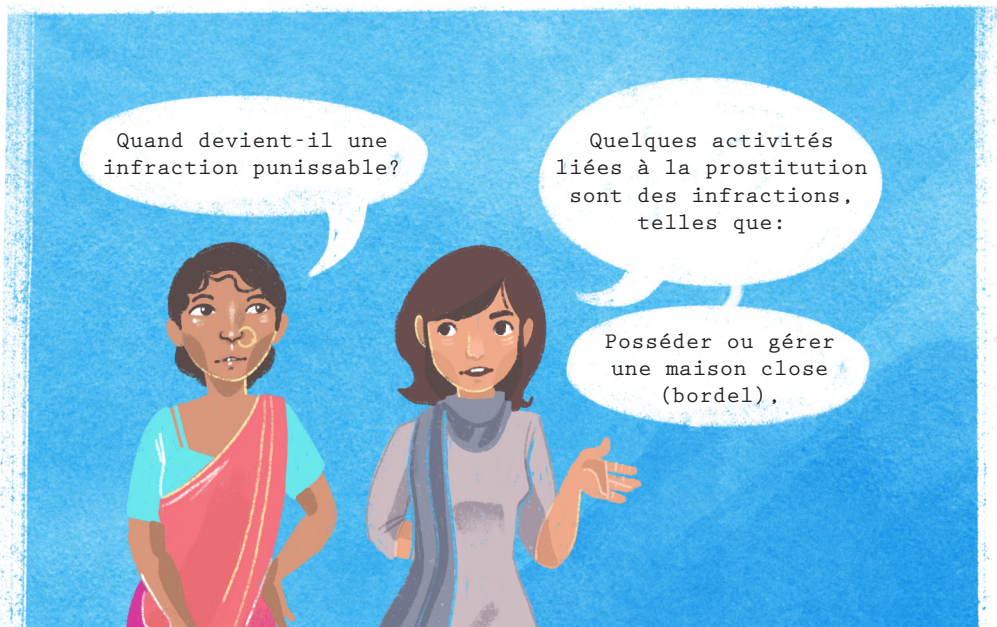
Vous pouvez déposer la plainte auprès du Comité interne de traitement des plaintes (CIP), le cas échéant - le comité local de traitement des plaintes (CLP) ou, à défaut, le magistrat métropolitain ou le magistrat judiciaire.

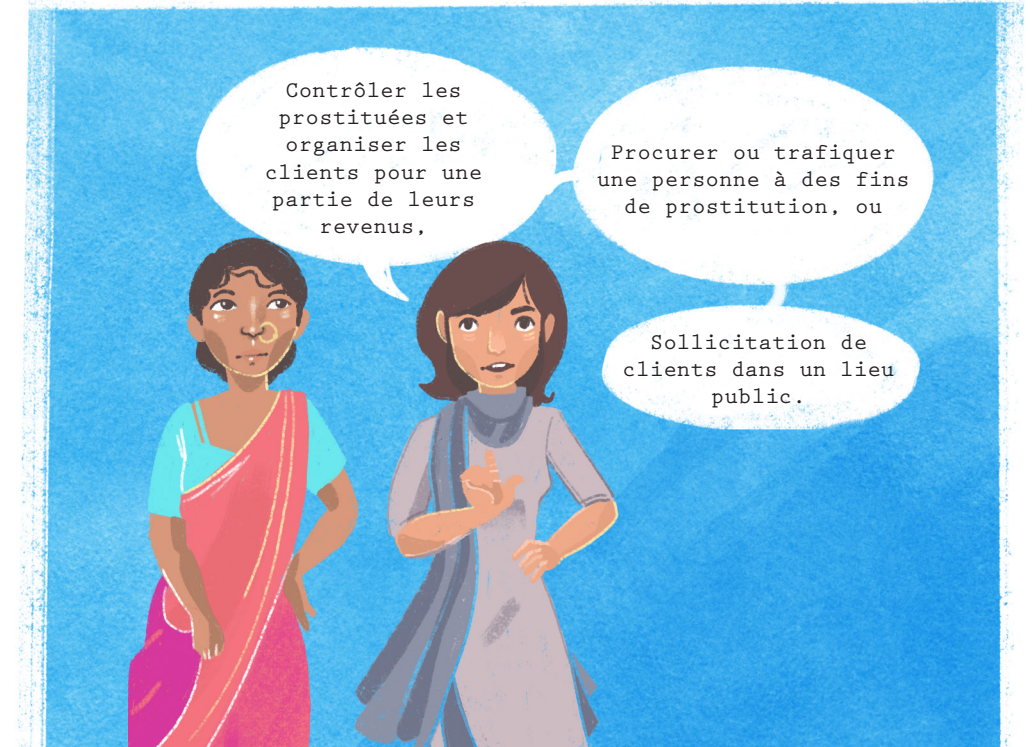
Si la plainte est maintenue, vous pouvez obtenir réparation, notamment une action disciplinaire contre le harceleur, des excuses écrites de sa part, le refus de sa promotion ou la cessation de son emploi. Vous pouvez également recevoir une compensation monétaire du harceleur.

LA PROSTITUTION



La prostitution consiste à commettre des actes sexuels contre rémunération, qu'il s'agisse d'argent, de nourriture ou de loyer. Les femmes se sentent parfois obligées de recourir à la prostitution pour survivre lorsqu'elles ne disposent d'autre revenu. L'acte de prostitution en tant que tel n'est pas une infraction punissable en Inde.

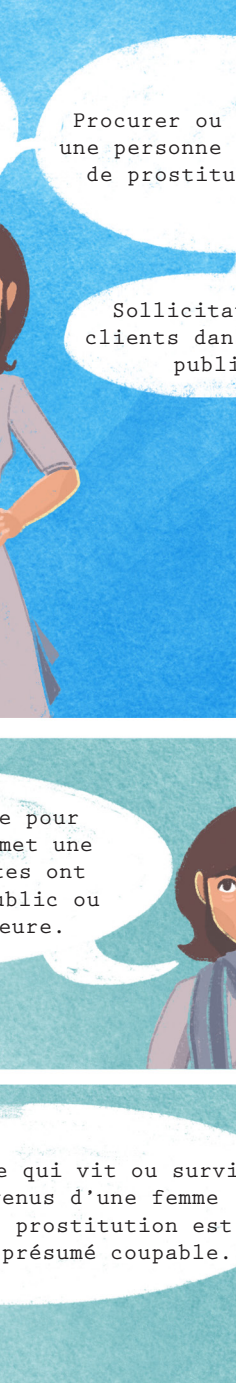




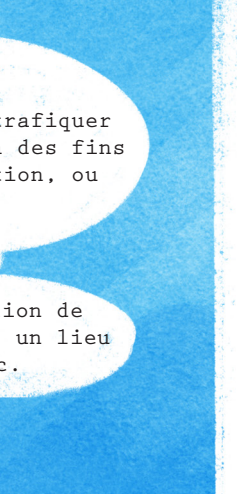
Contrôler les prostituées et organiser les clients pour une partie de leurs revenus,

Procurer ou trafiquer une personne à des fins de prostitution, ou


Sollicitation de clients dans un lieu public.



Une personne qui paie pour des actes sexuels commet une infraction si ces actes ont lieu près d'un lieu public ou si la femme est mineure.



Un homme adulte qui vit ou survit avec les revenus d'une femme qui vit de la prostitution est généralement présumé coupable.




Où devrais-je aller si je suis ou si quelqu'un que je connais est dans une telle situation?

La police va prendre votre déclaration, introduire un PRI et ensuite vous emmener à l'hôpital pour un examen médical gratuit.



Une **ONG** ou un **avocat** vous aidera à vous rendre à un poste de police ou à un hôpital.



Ensuite, la police va fouiller les lieux où la prostitution se passe et en retirer les femmes et les enfants forcés dans cette activité.

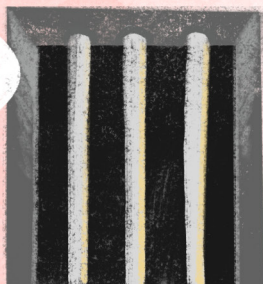
Les femmes et les enfants contraints à la prostitution seront examinés par un professionnel de santé.





Un magistrat peut passer une ordonnance pour leur garde en toute sécurité. Ils peuvent également demander au magistrat de rester dans un foyer protecteur.

S'ils sont reconnus coupables, les délinquants peuvent être envoyés en prison.



LES NUMEROS D'URGENCE

La Police: 100

L'Ambulance: 102

Lignes d'assistance pour les Femmes:

1091 (Aide d'urgence pour les femmes en détresse)

181 (Violence domestique)

Ligne d'aide aux enfants: 1098

Ligne d'assistance anti-obscénité / anti-harcèlement: 1096

LES AUTRES RESSOURCES

Commission nationale pour la femme: 011-2322845

Commission nationale des droits de l'homme: 011-23385368 / 9810298900

LES LIGNES D'ASSISTANCE A DELHI

Commission de Delhi pour les femmes: 011-23370597 / 23379181

Ligne d'assistance de la Commission des femmes violées de Delhi: 011-23370557

Ligne d'assistance mobile de la Commission des femmes de Delhi: 1800-11-9292

LES ORGANISATIONS À DELHI

Médecins sans frontières

(l'assistance médicale 24h / 24, maison d'hébergement et conseils pour femmes):

18001021075 / 011-27642481

Shakti Shalini (refuge pour femmes, intervention de crise et conseil-aide psychologique):

011-24373737 / 011-24372437

Jagori (services d'assistance psychologique et de soutien pour les femmes):

011-26692700 / 8800996640

HAQ Centre pour les droits de l'enfant (abus sexuel d'enfants):

011-26677412

Fondation Naz (services et assistance aux personnes LGBTQI
et aux personnes vivant avec le VIH / SIDA):

011-26321830 / 011-40793156

LES PARTENAIRES DU HCR

Centre d'information socio-juridique (CISJ)

576, Masjid Road, Jangpura,
New Delhi - 110014

Téléphones: 011-24374501 / 011-24379855

Email: contact@hrln.org

Bosco

Building No. 1-1/6A, Temple Road,
Bhogal, Jangpura,
New Delhi – 110014
Téléphone: 011-24377910
Email: suiningr@gmail.com

147-A Khirki Village,
En Face du Centre Commercial Select
Citywalk, New Delhi – 110017
Téléphone: 011-29542507
Email: afatima07@gmail.com

WZ- 83 Budella, Vikaspuri,
Près de DG-2 Flats, En face du Centre
Communautaire, New Delhi – 110084
Téléphone: 011-45724804 / 011-
45724805
/ 011-45724806

NOS COORDONNÉES

Projet de Migration et d'Asile
B-41, First Floor, Soami Nagar,
New Delhi – 110017
Heures: Du Lundi au Vendredi / de 9h 30 à 17h 30
Téléphone: 9711128603 / 011-41325408
Email: office@aratrust.in
Website: www.migrationandasylumproject.org

Droits d'auteur (c) 2019: M.A.P

Illustration et conception: Pia Alize Hazarika

M.A.P encourage l'utilisation, la traduction,
l'adaptation et la diffusion de cette documentation à
des fins non commerciales